

# Eaux minérales naturelles et eaux de source : éliminer les fluorures

[EAU](#) - WK-hsqa.fr - 03/03/2010



Un règlement du 9 février 2010 autorise l'utilisation de l'alumine activée pour éliminer les fluorures.

Eaux minérales naturelles et eaux de source : éliminer les fluorures

Afin de permettre aux opérateurs de se conformer aux directives qui fixent les limites de concentration et les mentions d'étiquetage pour les constituants des eaux minérales naturelles et des eaux de source, il était nécessaire d'autoriser un traitement d'élimination des fluorures pour ces eaux potables. C'est l'objet du règlement du 9 février 2010, obligatoire et directement applicable dans tous les Etats membres.

Ce traitement d'élimination des fluorures ne doit pas ajouter à l'eau traitée des résidus à des concentrations pouvant présenter un risque pour la santé publique (l'annexe du règlement énonce les conditions techniques d'utilisation de l'alumine). Les autorités compétentes devront être informées de l'application du traitement d'élimination afin d'effectuer les contrôles nécessaires pour s'assurer de sa bonne application.

Enfin, l'étiquette de l'eau traitée devra mentionner que l'eau a fait l'objet d'un traitement d'élimination des fluorures. Cette mention se situera à proximité de l'indication de la composition analytique, et indiquera "eau soumise à une technique d'adsorption autorisée".

Célia Fontaine